



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Région Bourgogne Franche-Comté
Département de la Côte d'Or
Commune d'Autricourt

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 14 septembre 2026 à 19 h 00 mn

Le quatorze septembre deux mille vingt-six les membres du Conseil Municipal d'Autricourt convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Thomas VOLTERRANI, Maire.

Présents : M. VOLTERRANI Thomas, M. RAHON Bernard, Mme VOLTERRANI Chantal, M. RODET Alain, Mme POUILLON Annie, M. TESSON Emmanuel, M. HEURET Jérôme, Mme BONBONNY Gaëlle, Mme DEVAURE Delphine, Mme SAUVAGE Léane, Mme DUCLOZ Marjorie

Secrétaire de séance : M. RAHON Bernard

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté avec 10 voix pour et 1 abstention.

Location de la chasse communale

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le bail de chasse sur la forêt communale d'Autricourt arrive à échéance en 2027 et qu'il convient de prévoir les modalités dans lesquelles la municipalité souhaite remettre son droit de chasse en location.

La parole est donnée à Monsieur Philippe MARTIN, responsable chasse à l'ONF.

Celui-ci explique au Conseil Municipal les différentes options permettant de remettre en location le droit de chasse à l'expiration du bail actuel. Il soumet au Conseil Municipal un devis pour une prestation d'accompagnement dans la rédaction du bail et la gestion des démarches administratives.

Le Conseil Municipal, et notamment la commission forêt, étudiera ce devis et se positionnera sur un mode de remise en location du bail de chasse dans les prochaines semaines.

Etat d'assiette 2027

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de nouvelles ventes de bois réalisées dernièrement : les parcelles 34 à 39 ont été achetées sur catalogue ONF par Monsieur Lucien GUINOT et la parcelle 19 a été vendue en vente publique par l'entreprise PIANETTI-MILESI.

Monsieur Théo CHABOD, technicien forestier, présente au Conseil Municipal les coupes proposées à l'exploitation dans le cadre de l'état d'assiette 2027.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'inscription à l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2027, pour lesquelles l'ONF procédera à la désignation, comme suit :

UG	Programme	Proposition	Nouvelle proposition	Justification	Type de coupe	Surf. à Dés. (ha)
Numéro de la parcelle	Année à laquelle la coupe est prévue	Année à laquelle la coupe est proposée	Coupe non proposée à l'état d'assiette et reportée	Raison du report de la coupe	Amélioration, préparation, régénération, irrégulier, sanitaire...	Surface désignée par l'ONF
10-u	2026	2027		Conditionnée broyage	ACT	9,63
3-u	2027	2027		Conditionnée broyage	iRR	8,87
4-u	2027	2027		Conditionnée broyage	iRR	10,10
12-u	2027	2027		Conditionnée broyage	ACT	10,81
38-a	2027	2032	2032	Coupe Sanitaire 2026	ACT	9,32

Remplacement d'une borne incendie

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal un devis de l'entreprise VEOLIA pour le remplacement d'une borne incendie située rue du Pont, qui, d'après les contrôles réalisés par le SDIS, et vérification par des conseillers municipaux, n'est plus fonctionnelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à signer le devis de l'entreprise VEOLIA d'un montant de 3 661,74€ TTC
- Précise que la dépense est inscrite à la section investissement du budget 2026 de la commune.

Suppression d'un poste d'adjoint technique

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération en date du 02/10/1997 créant l'emploi d'adjoint technique à une durée hebdomadaire de 2 heures ;

Vu l'avis du Comité social territorial rendu le 08/09/2026 ;

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- la suppression, à compter du 15/09/2026 d'un emploi permanent à temps non complet (2 heures hebdomadaires) d'adjoint technique principal de 1ère classe,

Le tableau des effectifs sera mis à jour.

Plan Communal de Sauvegarde

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal la nécessité de rédiger un Plan Communal de Sauvegarde, afin de lister les risques auxquels est soumise la commune et y associer des procédures et plans d'action.

Il propose de mettre en place une Commission qui sera chargée de l'élaboration du PCS.

Cinq membres du Conseil Municipal se portent volontaires : Mme POUILLON Annie, M. RODET Alain, Mme SAUVAGE Léane, Mme VOLTERRANI Chantal et M. VOLTERRANI Thomas.

Un appel à la population sera lancé afin d'intégrer cinq habitants volontaires à cette commission paritaire.

Travaux voirie 2027

Suite à la réception de deux chiffrages concernant des réfections de voirie communale par l'intermédiaire du SIVOM de Montigny-sur-Aube, la commission chemins-voirie propose de ne pas y donner suite, jugeant les coûts trop élevés.

Des travaux de réparation seront effectués en interne prochainement afin de reboucher les nids de poule sur le haut de la rue de la Croix.

Des travaux d'élagage ont été commandés auprès de l'entreprise BCBR sur plusieurs chemins.

Des demandes de devis ont été réalisées pour un entretien du chemin de la Borde, qu'il conviendra de réaliser conjointement avec la commune de Riel-les-Eaux, ce chemin étant sur les deux communes.

Réfection de la toiture du local cantonnier

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception de l'accord de subvention de l'Etat, dans le cadre de la DETR, pour les travaux de réfection de la toiture du local cantonnier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le projet de réfection de la toiture du local cantonnier, et valide le devis de l'entreprise Alexandre MUNOS pour un montant de 16 178€ HT soit 19 413,60€ TTC,
- Sollicite le concours du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif Village Côte-d'Or, ainsi que le concours de l'Etat dans le cadre de la DETR.
- Définit le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant
DETR	Attribuée	16 178 €	35,00 %	5 663 €
CD21	Attribuée	10 000 €	50,00 %	5 000€
TOTAL DES AIDES			54,93 %	10 663 €
Autofinancement			45,07 %	8 750,60 €

- Précise que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget 2026 de la commune,
- S'engage à ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil Départemental au titre de ce projet,
- Atteste de la propriété communale du local du cantonnier.

Modification des horaires d'éclairage public

Monsieur le Maire rappelle que l'éclairage public est actuellement éteint :

- De 22h00 à 6h00 du dimanche au jeudi
- De 23h00 à 6h00 du vendredi au samedi

Plusieurs administrés ont sollicité le Conseil Municipal afin de rallumer l'éclairage public plus tôt le matin, par souci de sécurité lors du départ matinal de leur domicile.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 10 voix pour et 1 voix contre :

- Décide de donner un avis favorable à la modification des horaires d'extinction de l'éclairage public, en rallumant celui-ci tous les matins à 5h00.
- Autorise Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires afin de mettre en œuvre cette modification
- Charge Monsieur le Maire de prendre l'arrêté nécessaire précisant les modalités d'application de cette mesure.

Affaires diverses

- Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'application IntraMuros, qui offre un service de communication municipale auprès de la population (actualités, événements, sondages, ...) de manière interactive et instantanée. Cette application mobile, accessible à tous, sans inscription ni abonnement, permet aux municipalités de gagner en efficacité dans leur communication. Le tarif pour la commune est de 5€ HT par mois. Le Conseil Municipal approuve la mise en place de cette application. Un point sera fait en fin d'année 2027 pour juger de son efficacité.
- Monsieur le Maire remercie le Conseil Municipal pour sa participation à la matinée de présentation de l'étude de diagnostic de l'église du 5 septembre. Les élus présents ont assuré de leur soutien.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'échanges qu'il a eu avec l'Epage Sequana et la DDT concernant des arbres tombés dans la rivière. Une mise au point concernant le rôle de chacun sera nécessaire afin d'évacuer ces arbres avant l'hiver.
- Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les informations recueillies lors d'une réunion avec BFC-Fibre concernant l'extinction du réseau cuivre à compter du 31/10/2028.
- Monsieur le premier adjoint informe le Conseil Municipal que la Croix de Mission, place de la Croix, sera remise en place, avec l'aide de l'association SOS Calvaires, le 21 novembre 2026.
- L'arbre de Noël de la commune est fixé au samedi 12 décembre 2026 à 15h00.

Séance levée à 21h37

Le Maire,
Thomas VOLTERRANI

